

Pour la gare « terminus Ouest » du RER à St CYR

Contribution à la concertation « RER toulonnais »

La présente note reprend et confirme les interventions faites par un représentant de l'association (D. OLIVIER, administrateur, conseiller municipal de SAINT-CYR-SUR-MER), lors de la réunion publique de concertation organisée le 7 Octobre 2019 à l'Hôtel de ville de LA SEYNE.

Cette réunion était consacrée au secteur Ouest du projet de « **RER toulonnais** » et en particulier aux scénarios relatifs à la localisation du « **terminus Ouest** » de ce RER.

En introduction au débat, le représentant de SNCF Réseau a indiqué que les sites de **BANDOL et plus à l'ouest** étaient écartés car présentant des inconvénients rédhibitoires vis-à-vis du critère « *objectifs de la phase 2 : capacité et services* ». L'éloignement trop grand de TOULON obligerait à supprimer deux arrêts dans le projet, et ralentirait de 6 minutes le temps de trajet des trains longue distance. (cf tableau p.11 du document remis en séance).

Nous regrettons très vivement que soit ainsi écartée une **variante** qui serait l'implantation du **terminus Ouest à SAINT-CYR-SUR-MER (St CYR)**, dans une nouvelle gare à 400 m maximum à l'Ouest de l'actuelle gare, option que la SnCF avait elle-même étudiée et présentée aux collectivités en 2000.

Quelques remarques liminaires :

- Le terminus **Est** envisagé pour le RER est **CARNOULES**, à **35 km** à l'Est de la gare de TOULON ; or la gare de St CYR est à **23 km** seulement à l'Ouest...
- Les études faites par SnCF Réseau concernant la possibilité de décaler plus à l'Ouest le « Terminus-Origine » font apparaître que, dans ce cas, les sillons accordés aux trains du quotidien entraîneraient un retard de 6 mn pour les trains longue distance ou obligeraient de supprimer 2 arrêts sur le parcours pour les trains du quotidien compte tenu que les phases 1 et 2 du projet n'ont pas prévu de travaux importants d'amélioration des infrastructures (3eme voie par exemple).
- **L'agglomération « Sud Sainte Baume »** compte de l'ordre de 60.000 habitants, qui ne doivent pas être oubliés dans le projet de RER ; elle dispose de 3 gares (BANDOL, SANARY et St CYR), la gare de St CYR étant celle qui charge le plus de voyageurs (*d'après certaines indications, à confirmer, autant à elle seule que les 2 autres*).

La gare de St CYR est en outre le « **point de basculement** » entre TOULON et MARSEILLE. En effet, à St CYR, les usagers empruntent cette ligne majoritairement vers le bassin d'emploi de MARSEILLE alors qu'à BANDOL ils vont vers le bassin d'emploi de TOULON. L'implantation d'un « Origine Terminus » à St CYR permettrait de mieux desservir toutes les communes de Sud Ste Baume, que ce soit vers TOULON ou vers MARSEILLE, mais aussi de faciliter les trajets entre LA CIOTAT et TOULON.

Le terminal Ouest à St CYR : une opportunité unique...

- Une **plate-forme ferroviaire existante**, aménageable à **moindre coût** :
 - ✓ A 400 mètres maximum à l'Ouest de la gare actuelle, se trouve, en parallèle des 2 voies de la ligne actuelle, une **plate-forme ferroviaire inutilisée** avec **deux voies** qui étaient autrefois utilisées pour du fret, et, un peu plus loin, pratiquement en face (voir plan joint), en bordure de la VF, une **parcelle d'un seul tenant de plus de 1 hectare**, en friche
 - ✓ Une telle disposition est sans doute unique dans l'Ouest varois et devrait limiter fortement le coût d'aménagement d'un terminus à St CYR (*pour mémoire, la SNCF annonce un coût de 57 à 60 M€ pour un terminus à BANDOL...*)
- **Aucun déménagement d'activité**
 - ✓ Le site sur lequel il est proposé d'implanter la gare et les parkings est constitué **d'une seule parcelle, en friche** : il n'y aurait donc aucune activité à déménager.
- **Un véritable « Pôle d'échanges multimodal » (PEM)**
 - ✓ La parcelle est située en bordure de la sortie 10 « Saint Cyr » de l'autoroute A50 ; l'accès à la nouvelle gare pour les usagers venant en voiture des communes de l'agglomération Sud Ste Baume pourrait ainsi se faire par l'autoroute, évitant le trafic dans le centre de St CYR, en allégeant en particulier le

trafic venant du Nord par la RD 66 (route de la Cadière), qui est déjà saturé car recevant, en nombre croissant, les véhicules venant de la nouvelle ZAC de la Miolane

- ✓ Tous les acteurs souhaitent développer à Saint Cyr un « **Pôle d'échanges multimodal** » (PEM), qui concernerait non seulement la commune de St CYR mais celles de l'agglomération Sud Ste Baume ; même les usagers de BANDOL et SANARY, qui ont déjà leur gare, pourraient bénéficier d'un PEM à St CYR, facilement accessible par l'autoroute, tout comme les usagers de LA CIOTAT se rendant dans l'aire toulonnaise. La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a d'ailleurs retenu St CYR, avec 5 autres communes de PACA, pour l'étude de l'insertion de PEM dans l'urbanisme, à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt.
 - ✓ Mais l'étude en question de l'**OAP Pradeaux-Gare**, financée à 70 % par la Région et menée par le bureau CITADIA, montre qu'insérer un véritable PEM au voisinage de la gare actuelle est **très difficilement faisable**, du fait de la quasi-impossibilité de réaliser les voiries nécessaires (cf chemin de Tacone...) : lors de l'élaboration du PLU de St CYR, le commissaire-enquêteur, dans son rapport d'avril 2016, soulignait très précisément l'absence de réalisme du projet d'OAP Pradeaux-Gare. Les études menées depuis 2016 n'apportent aucune solution à cette difficulté.
 - ✓ **Seul le déplacement de la gare permettrait la réalisation d'un PEM digne de ce nom**, et dans des délais raisonnables. Nous rappelons que l'actuel pont SNCF sur la RD 66 ne permet pas le passage des bus et cars. Le déplacement de la gare permettrait de créer un PEM sans attendre que ce pont soit élargi ou doublé. Le site proposé permettrait de créer un PEM ambitieux, avec toutes les connexions nécessaires (transports doux, covoiturage, bus et cars, ...)
 - ✓ Il faut souligner l'**incohérence** des acteurs majeurs du transport régional : la Région reconnaît le grand intérêt d'un PEM à St CYR et, en même temps, dans le cadre de la convention « Région – SNCF » on réduit la capacité d'accueil de la gare (depuis le 1^{er} Septembre, elle est totalement fermée 3 jours par semaine, et les horaires d'ouvertures réduits les autres jours...)
- **Une amélioration notable de l'accessibilité et de l'accueil en gare**
 - ✓ L'actuelle gare de St CYR présente une triste caractéristique : elle est située dans une courbe et le dévers des voies crée, sur le quai Nord, une hauteur de marche rédhibitoire entre le quai et les wagons, extrêmement pénalisante, sinon discriminante, pour les personnes à mobilité un tant soit peu réduite. Le déplacement de la gare vers l'Ouest vers un tronçon rectiligne ferait disparaître ce grave inconvénient.
 - **Aqualand et le terminus Ouest à St CYR...**
 - ✓ Le site proposé borde Aqualand, qui serait (*à vérifier*) le site touristique du Var ayant la plus forte fréquentation journalière (3.000 à 5.000 visiteurs/j., à 50 % locaux (cf Var Matin 3/08/18.
 - ✓ Implanter le terminus Ouest à proximité immédiate d'Aqualand présenterait des avantages :
 - optimisation, selon des dispositions à étudier, de l'utilisation des **parkings d'Aqualand**, très vastes (cf photo jointe) : ces parkings ne sont **utilisés que 2 mois et demi par an**, l'été, à une période où le trafic voyageurs SNCF trajet-domicile devrait baisser...
 - amélioration de la sécurité des visiteurs se rendant par le train à Aqualand (actuellement certains sont tentés des cheminements piétonniers interdits...),
 - **diminution de l'empreinte carbone du site**, avec, on peut l'espérer, un report de l'automobile vers le train pour les visiteurs d'Aqualand (cf EuroDisneyland)...

En conclusion, l'association « Saint Cyr 2020 » souhaite très vivement que les études du RER toulonnais soient reprises pour y intégrer sérieusement l'hypothèse du **terminus Ouest à Saint Cyr** sur Mer.

La nouvelle étude devrait mieux prendre en compte les besoins et attentes des usagers du quotidien.

Compte tenu de l'importance et de l'impact du projet, cette étude devrait faire preuve **d'une vision stratégique beaucoup plus ambitieuse** intégrant les objectifs de la transition écologique :

- ✓ dans l'**espace**: l'aire du **SCOT Provence Méditerranée** paraît être a minima pertinente, (*le territoire du SCOT va jusqu'à la limite des Bouches-du-Rhône et englobe St CYR*),
- ✓ dans le **temps** : une vision à **30 ou 50 ans** n'est pas de trop pour un tel projet.
- ✓ Partant du principe que les transports ferroviaires ne peuvent qu'être améliorés dans le cadre de la sauvegarde de la planète, il sera donc nécessaire d'améliorer les trains au quotidien mais aussi ceux à longue distance (Tgv, Intercités...) et les trains de fret.

Pour l'agglomération Sud Ste Baume, le PEM proposé constituerait une superbe « **porte d'entrée** », facilitant les liaisons entre les communes du littoral et celles de l'intérieur.

Pour l'association « Saint Cyr 2020 » D. OLIVIER et Alain PATOUILLARD,
administrateurs et conseillers municipaux de St CYR

Le site proposé pour le terminus Ouest du RER toulonnais à Saint Cyr sur Mer

RER toulonnais Terminus Ouest

terminus Saint Cyr s/ Mer

Emplacement proposé

Association Saint Cyr 2020



RER toulonnais terminus Ouest

site St Cyr sur Mer nouvelle gare

gare actuelle

